



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E164833

VALABLE JUSQU'AU 03/02/2026

ÉDITÉ LE 17/02/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/10/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BRIVE 903330

Siret : 443 527 957 00015

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
AVIVA 78983083

Assurance Responsabilité Civile :  
AVIVA 78983083

Situation fiscale et sociale : A jour au 13/12/2024

Raison sociale : BAMAS SARL

1 AVENUE DU CONSEILLER COUDERT  
19130 OBJAT

Téléphone : 05 55 25 22 89

Fax : 05 55 84 10 21

Portable :

Site Internet :

E-mail : massounie.arnaud@orange.fr

Responsabilité légale :  
BALLI MOHAMED CO-GÉRANT / MASSOUNIE ARNAUD CO-GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 04/02/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 04/02/2025         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 04/02/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIMOGES  
CENTRE REGIONAL DU BATIMENT  
6 ALLEE DUKE ELLINGTON  
B.P. 40012  
87067 LIMOGES CEDEX 3

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.